

DECRET N°73-203 du 26 juin 1973

portant nomination de l'Adjudant-Chef  
ZINZINDOHOUE Clément au grade de Sous-  
Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général des  
personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'Ordonnance n°70-15/D/DN  
du 14 mars 1970 qui l'a modifiée ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,  
et le décret n°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le Décret n°71-258 du 30 décembre 1971, portant articulation de la hié-  
rarchie des personnels militaires en différents corps ;  
VU le Décret n°73-22 du 23 janvier 1973, portant inscription au tableau  
d'avancement pour l'année 1973 ;  
SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est nommé au grade de Sous-Lieutenant d'active, pour compter du 1er  
juillet 1973 INFANTERIE, l'Adjudant-Chef ZINZINDOHOUE Clément.

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du pré-  
sent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 26 juin 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pr le Ministre de l'Economie et  
des Finances absent, le Ministre  
de l'Intérieur et de la Sécurité  
chargé de l'intérim,

AMPLIATIONS: PR 6 - SGG 4 - CS 6 - EMAT 20  
EMSC 10 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc-JORD 5 -  
CNI 1 - CAB-MIL 2 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6  
EMGEND 13 - Trésor 4 - DI 8 - Intéressé 1  
DB-DC-CF-Solde 4 - DIM 1.-

Capitaine Michel AIKPE